

## Discriminations: quand le physique nuit gravement à l'embauche

Abercrombie rhabille ses "mannequins"-vendeurs... tout un symbole. La marque de vêtements américaine, qui a fondé son succès sur le recrutement de vendeurs au torse sculpté et de vendeuses au décolleté généreux, change de stratégie. Condamné à plusieurs reprises pour discrimination aux États-Unis et au Royaume-Uni, mais aussi [pointé du doigt](#) par le Défenseur des droits en France, Abercrombie & Fitch (A&F) fait aujourd'hui face à un recul continu de ses ventes.

Devant la polémique grandissante autour de la marque, son PDG, Christos Angelides, a déclaré en avril dernier que le groupe ne tolérerait plus *"la discrimination fondée sur l'apparence physique ni sur la beauté"*. Ses magasins devront donc revoir leur politique de recrutement.

Le cas peut paraître anecdotique tant il est caricatural. C'est pourtant un cas d'école. Car les discriminations à l'embauche sur le critère de l'apparence physique sont une réalité pour de plus en plus de demandeurs d'emploi.

### Les femmes davantage concernées

Selon le 9<sup>ème</sup> [baromètre](#) du Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la "Perception des discriminations dans l'emploi", publié lundi 15 février, 8% des chômeurs (10% des femmes et 6% des hommes) ayant déclaré avoir été discriminés à l'embauche l'ont été sur leur apparence physique, corporelle ou vestimentaire.

Ce taux atteint 20% chez les demandeurs d'emploi en situation d'obésité et 30% chez ceux qui ont un style vestimentaire atypique. L'étude menée auprès de 1 000 demandeurs d'emploi âgés de 18 à 65 ans porte sur des expériences vécues (questions posées, remarques pendant l'entretien d'embauche).

L'apparence physique est ainsi le deuxième facteur de discrimination le plus cité, derrière l'âge. Les femmes sont particulièrement touchées : deux fois plus que les hommes. D'autant plus si elles sont en situation de surpoids ou d'obésité. Ainsi, les femmes obèses sont huit fois plus discriminées en raison de leur apparence physique que les femmes ayant un indice de masse corporelle (IMC) dans la norme. Pour les hommes, c'est du simple au triple.

Le style vestimentaire peut également constituer un frein à l'embauche. Là encore, plus particulièrement chez les femmes. Celles-ci rapportent avoir été huit fois plus victimes de discrimination sur leur apparence vestimentaire que les femmes ayant un style classique, contre quatre fois plus chez les hommes ayant un style atypique...

## **Discriminations: quand le physique nuit gravement à l'embauche**

Continua a leggere su [novethic.fr](https://www.novethic.fr)